



RESSOURCES ANIMALES

Bulletin trimestriel d'information sur les ressources Animales N° 00

Editorial

Pourquoi une plateforme Elevage ?

On peut constater actuellement un engouement de plus en plus visible de nouveaux acteurs pour la production animale : des jeunes et des femmes à la recherche d'emploi, ou simplement de revenus complémentaires, des retraités qui souhaitent s'occuper utilement ; sans compter de grandes entreprises qui veulent se lancer dans la production animale ou dans les industries connexes. Et puis vous savez ce que conseillent les personnes d'un certain âge : « élever un animal, c'est très bien ; ça vous apporte des bénédictions et ça amortit les mauvais sorts » ...

Ce qui est sûr, c'est que cette tendance offre des opportunités d'amélioration des chaînes de valeur, notamment par la résolution de certains défis rencontrés par les acteurs :

- ◆ Où trouver les bons géniteurs, les éléments pour démarrer ?
- ◆ Tous les vendeurs d'aliments vous assurent que leur produit est bon. Comment en être sûr. Comment accéder aux intrants avec une garantie suffisante de la qualité des produits ?
- ◆ Comment identifier, retrouver en entrant en contact avec des services adaptés à ses besoins ? A qui s'adresser lorsqu'on rencontre un problème dont on ignore s'il est de nature nutritionnelle, génétique, sanitaire ou, managérial ?
- ◆ Quelles précautions prendre dans la conception du système de production pour mieux s'adapter aux besoins de confort des animaux, au marché, au changement climatique ?
- ◆ Comment tirer le meilleur parti de sa production, face à un marché où l'acheteur impose ses prix, comme c'est le cas pour la viande porcine ?
- ◆ Comment s'assurer de la moralité, des performances et éventuellement de la fidélité des ressources humaines recrutées ?

C'est simple: en matière d'élevage l'information est capitale mais c'est la chose la moins bien partagée sous-secteur de l'élevage. L'Etat, les médias d'information générale, les ONG font ce qu'ils peuvent mais il reste des pans entiers que personne ne couvre.

D'où l'importance du présent bulletin. « **Ressources Animales** » se donne pour mission faciliter le partage d'information entre les acteurs. bulletin diffusera toute information utile pour les acteurs de l'élevage : les événements importants, opportunités, les résultats de la recherche scientifique, les technologies adaptées, les expériences réussies de production, etc. Il vous sera également ouvert, pour vos contributions

SOMMAIRE

Editorial	<i>Pourquoi une plateforme Elevage ?.....</i>	Page 1
Actualités	<i>La mairie de Ouagadougou interdit la vente d'animaux et de volaille en dehors des marchés à bétail.....</i>	Page 2
Focus	<i>Quel avenir pour les zones pastorales dans un contexte de crise foncière ?.....</i>	Page 3
Résumé de recherche	<i>Influence de la substitution des graines de soja (Glycine max) par celles de niébé (Vigna unguiculata) et du taux de protéines du régime sur les performances des pintadeaux de race locale au Burkina</i>	Page 4
Conseil pratique	<i>Douze précautions à prendre pour un bon sevrage des porcelets.....</i>	Page 5
Info	Page 7
Digne d'intérêt	<i>Nouvelle réglementation relative aux aliments de bétail.....</i>	Page 7



Actualités

La mairie de Ouagadougou interdit la vente d'animaux et de volaille en dehors des marchés à bétail



A Ouagadougou, la vente de bétail et de volaille est organisée à travers plusieurs marchés dédiés à cette activité. Cependant les acteurs de ces marchés se plaignent régulièrement d'une concurrence déloyale de la part de vendeurs ambulants qui sillonnent la ville à la recherche de clients ; cela en particulier à l'approche des grandes fêtes. Il est vrai que contrairement à ceux des marchés à bétail, les vendeurs ambulants ne payent aucune taxe. En outre des citoyens se plaignent également des nuisances causées par les afflux de bétail en ville.

C'est ainsi que le 22 juillet 2020, la commune de Ouagadougou a pris un arrêté pour interdire la vente d'animaux et de volaille en dehors des marchés à bétail et des espaces autorisés. Un communiqué a ensuite été diffusé dans les médias, indiquant

que tout animal ou volaille en vente dans la rue sera systématiquement confisqué par les services municipaux et vendu aux enchères publiques. Les 26 et 28 juillet 2020, la Police Municipale a en effet, mené une opération qui a abouti à la confiscation et à la mise fourrière de 224 têtes de moutons.

Voilà une situation qui appelle quelques questions :

- ◆ A-t-on conscience que parmi ces vendeurs ambulants, on retrouve facilement des populations vulnérables méritant plus d'être informés et aidés que d'être dépourvus du fruit de longs mois de travail ?
- ◆ Quid des autres vendeurs ambulants qui sillonnent la ville tous les jours avec toutes sortes de marchandises, allant de ventilateurs aux chaussures en passant par des plats cuisinés et des fruits ? des vendeurs de carburant à la bouteille que l'on retrouve presque partout en ville ? Payent-ils une taxe, ou, leur activité est-elle moins nuisible aux commerçants des marchés réguliers et aux citoyens ?
- ◆ Et, s'est-on demandé pourquoi les acheteurs choisissent volontiers leurs animaux chez les ambulants, au lieu d'aller dans les vrais marchés ? s'est-on bien renseigné sur le mode de fonctionnement des marchés à bétail, où il est très difficile d'acheter un animal sans qu'un intermédiaire ne s'interpose en s'imposant, entre propriétaire et acheteur, renchérissant ainsi les prix ? ces « coxeurs » comme on les appelle, rendent peut-être des services aux commerçants propriétaires ; mais, payent-ils une taxe, vu qu'ils ne viennent pas avec des animaux au marché ?



Chèvres dans une petite mosquée de Dassasgho

Il est certain que l'arrêté de la mairie est à la fois logique, légitime et légal. Il semble aussi avoir eu un effet puisqu'après les saisies de la police, la grande majorité des vendeurs ambulants ont rejoint les alentours des marchés à bétail.

Peut-être prêchons nous dans le désert puisqu'au regard des articles de presse de la période, presque personne ne s'est ému du sort des vendeurs dont on a raflé les animaux ; en tout cas, pas dans la presse. Mais pour nous il faudrait agir autrement ; c'est-à-dire entre autres,

- ◆ Identifier clairement les espaces de la ville où le commerce occasionnel (c'est-à-dire autour des périodes de fête) de bétail et de volaille est autorisé et assurer la visibilité de ces espaces à travers une signalétique conséquente.
- ◆ Informer conséquemment les acteurs concernés à travers des communiqués ; cette action est d'autant plus importante et délicate qu'elle concerne des acteurs occasionnels, qui incluent souvent des groupes vulnérables ;



- ◆ Organiser la perception d'une taxe spéciale auprès des vendeurs fréquentant ces espaces, à chacune de leur sortie.
- ◆ Assurer la surveillance de ces espaces pour éviter qu'ils ne se transforment en nouveaux marchés permanents.

Pour nous, il faut éviter de donner l'impression que l'on s'attaque seulement aux plus faibles. Soyons à la fois plus équitable et plus systématiques : Appliquons avec la même rigueur la réglementation, quel que soit le produit. Et si le problème relatif aux animaux est plus important, alors allons jusqu'au bout de la logique : éliminons complètement la divagation des animaux en ville car elle est autrement plus dangereuse pour la circulation puisqu'il s'agit d'animaux non surveillés ; elle réduit à néant ou rend beaucoup plus coûteuse toute tentative d'embellissement vert des voies publiques, des quartiers et des domiciles.



Moutons se reposant sur le terre-plein central d'une rue du quartier St Camille

Focus

Quel avenir pour les zones pastorales dans un contexte de crise foncière ?

Les cultivateurs burkinabés sont depuis plusieurs décennies, soutenus par l'Etat à travers des aménagements antiérosifs et des subventions, notamment à la mécanisation agricole (jusqu'à 90% des prix des charrues asines) et aux intrants (engrais, semences améliorées, etc.). Les éleveurs sont également appuyés à travers des campagnes de vaccination, des ouvrages hydrauliques à vocation pastorale et des aliments de bétail ; l'Etat a en outre mis en place plusieurs zones réservées au bétail, dites zones pastorales (ZP), cela pour aller vers la résorption progressive des difficultés structurelles d'accès au foncier et aux ressources pastorales des éleveurs.

Mais après plusieurs années d'expérimentations, le constat est que les ZP ne remplissent toujours correctement les fonctions pour lesquelles elles ont été mises en place. Dans certains cas il y a même des menaces de remise en cause de leur statut par des cultivateurs à la recherche de terres agricoles. Pour mieux comprendre la situation, le MRAH a en collaboration avec l'UICN et la FAO, commandité une évaluation participative (Kiéma et Bayala, 2019⁽¹⁾) dans les zones de Boudry et de Mogtéo (Province du Ganzourgou). Les résultats montrent que les zones pastorales et les espaces de pâture en général connaissent une forte tendance à la dégradation : une dégradation qui atteint 75,4% de la superficie selon la perception des communautés, 88,4% selon l'évaluation technique basée sur les données spatiales.

Une analyse conduite par les acteurs (pasteurs, agro-pasteurs, techniciens des ressources animales, responsables villageois et communaux) a montré que situation cette résulte en grande partie de l'érosion hydrique et éolienne, qui entraînent la perte de sol arable et des minéraux qu'il renferme et, la perte de semences fourragères ; ces phénomènes contribuent à une perte de diversité végétale et animale ; Dans les zones cultivées il faut également prendre en compte l'absence de jachère, le caractère inadapté des rotations de culture et des méthodes de travail du sol, le recours à la technique de brûlis, qui exacerbe la dégradation physique et biochimique du sol.

L'analyse montre également qu'il y a un impact du changement climatique car ce phénomène entraîne progressivement une inadéquation entre les espèces présentes et les conditions environnementales (température, humidité, etc.), avec des conséquences sur la production primaire et la diversité floristique.

Il faut reconnaître que cette situation est facilitée par le statut des zones pastorales et un déficit d'outils d'opérationnalisation. Car contrairement aux terres agricoles et aux aires protégées (AP), l'usage des ressources des terres de pâture est ouvert à quasiment tout le monde. En outre, une grande partie des AP apportent des recettes à l'Etat et/ou à des opérateurs privés, ce qui est rarement le cas des ZP ; de plus :



- ◆ Les instances de gouvernance ou de gestion sont inexistantes ou manquent de capacités adaptées ;
- ◆ Il n’y a pas (ou plus) de matérialisation visible des limites (balises, piste périmétrale) de ces zones ;
- ◆ La plupart des ZP ne disposent pas de plan pour guider leur aménagement et faciliter leur gestion ;
- ◆ Du fait des éléments ci-dessus, les ZP sont difficiles à financer et ainsi, ne bénéficient pas d’investissements conséquents ni de surveillance contre les empiètements, encore moins de suivi écologique.
- ◆ Tout cela facilite la remise en cause des espaces pastoraux par ailleurs convoités par les agriculteurs en mal de terres et par les citoyens à la recherche de terres à acquérir.

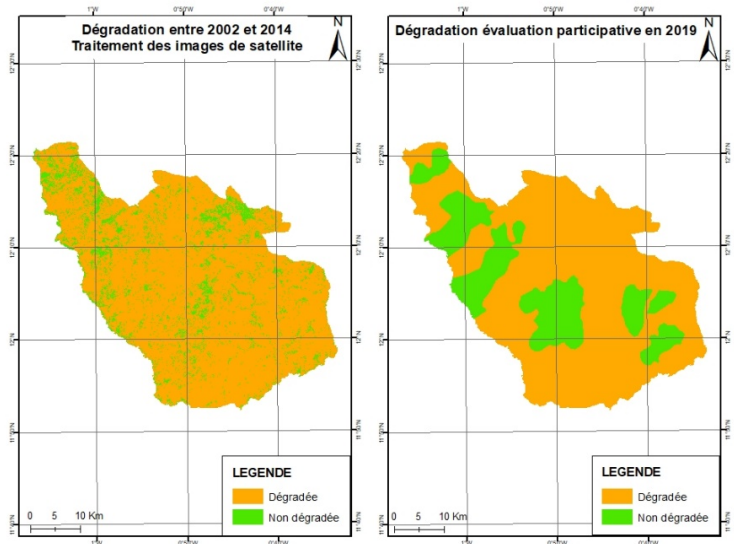
Ce qu’il faudrait faire :

Les rapports annuels du MRAH montrent que l’Etat investit chaque année des moyens financiers dans l’hydraulique pastorale, les aménagements antiérosifs, l’élaboration de Schémas d’Aménagement et de Gestion, le renforcement de capacité des COGES.

Mais il va falloir faire plus, plus rapidement si l’on veut inverser la tendance à la dégradation et au changement de statut des ZP : il va être nécessaire de revoir la conception même des ZP. Il faudrait élaborer de manière participative et mettre en œuvre un plan (ou un schéma) d’aménagement et de gestion de chaque zone pastorale et surtout, rendre ce plan opérationnel. Ce plan devra permettre de :

- ◆ Freiner les processus de dégradation en cours, et restaurer les terres déjà dégradées par des mesures de conservation des eaux et des sols (CES) ;
- ◆ Renforcer la productivité de la végétation (feux précoces, RNA...);
- ◆ Lutter contre les pratiques illégales ;
- ◆ Mettre en place un dispositif opérationnel de suivi écologique participatif permanent.

Il faudra en outre renforcer la gouvernance et la gestion des zones pastorales et, promouvoir un environnement favorable autour des zones pastorales.



Résumé de recherches

Influence de la substitution des graines de soja (Glycine max) par celles de niébé (Vigna unguiculata) et du taux de protéines du régime sur les performances des pintadeaux de race locale au Burkina Faso

Auteurs : Ouattara S., Bougouma-Yaméogo V.M.C., Nianogo A.J., Savadogo B.¹

Résumé

Cette étude a eu pour but d’évaluer les effets de l’utilisation des graines torréfiées de niébé dans l’alimentation des pintadeaux de race locale, en substitution à celles de soja, sur leurs performances zootechniques et leur rentabilité économique. Trois cent pintadeaux de 12 jours d’âge ont été répartis en 12 lots.

Quatre régimes alimentaires iso-énergétiques, incorporant 5,0 % et 10,0 % de graines torréfiées de niébé ou de soja respectivement au démarrage et à la croissance-finition ont été préparés. Ces régimes avaient des niveaux protéiques de 17,5 % ou 20,0 % au démarrage, puis de 15,0 % ou 17,5 %, pendant la croissance-finition.



Les régimes démarrage ont été servis du 13e au 68e jour et ceux de croissance-finition du 69e au 222e jour. Les paramètres zootechniques (poids vif, gain de poids et ingérés alimentaires) ont été suivis toutes les deux semaines. A la fin de l'essai, quatre sujets par lot ont été abattus pour évaluer les rendements carcasses et de certains organes. La rentabilité économique des différents régimes a été évaluée. L'incorporation des graines torréfiées de niébé n'a induit des différences significatives pour aucun des paramètres étudiés, à l'exception de quelques paramètres des rendements carcasses. En revanche, la différence de niveaux de protéines a engendré des différences significatives en faveur des régimes les plus riches en protéines pour la plupart des paramètres mesurés ; la durée d'élevage des pintades des régimes plus riches a été réduite de deux semaines. Les graines torréfiées de niébé peuvent donc être utilisées dans l'alimentation des pintadeaux de race locale, en substitution à celles de soja.

Mots clés : croissance des pintadeaux, soja, niébé, taux de protéines

Tableau : Influence de la source et du taux de protéines sur quelques paramètres biologiques des pintadeaux

Paramètre		Rations à base de niébé		Rations à base de Soja	
		14,8% de protéines	17,4% de protéines	15,1% de protéines	17,8% de protéines
Poids	à 12 jours	42±1,6	43±1,0	42±1,4	42±1,2
	à 68 jours	331 ±8,9	381 ±8,0	339 ±9,5	384 ±12,8
	à 96 jours	571±9,9	655±14,4	575±4,6	677±11,1
	à 152 jours	1017±15,7	1102±20,8	1008±11,9	1110±21,9
	à 222 jours	1194±3,1	1240±28,1	1181±8,5	1243±28,7
GMQ	13 ^{ème} au 222 ^{ème} jour	5,3±0,02	5,7±0,14	5,2±0,02	5,7±0,14
Taux de mortalité (%)	13 ^{ème} au 68 ^{ème} jour	18,7 ± 2,31	14,7 ± 8,33	12,0±4,00	9,3±6,11
	69 ^{ème} au 222 ^{ème} jour	0,00	0,00	0,00	0,00

Conseils pratiques

Douze précautions à prendre pour un bon sevrage de vos porcelets

Hygiène et propreté des lieux

- Après la mise-bas, veiller à débarrasser la loge du placenta et de tout mort-né.

Température

- En période très pluvieuse (juillet-aout septembre) ou fraîche (mi-novembre à fin février). Il faut protéger les petits des courants d'air froid. Si possible mettre en place un dispositif de chauffage dans un coin de la porcherie ; tous les petits s'y réfugieront la nuit.
- Quel que soit leur aspect, il faut absolument éviter de laver les nouveau-nés, quand il fait frais pour les raisons évoquées ci-dessus ; autrement ils peuvent en mourir.
- La mère par contre n'a aucun problème avec les températures froides ou fraîches. Elle (et aussi les autres adultes) a plutôt peur de la chaleur, qui la rend nerveuse et limite son appétit. Elle adorera si vous l'arrosez d'eau simple ou si vous la gâtez par une véritable douche avec lavage à la savonnette et au filet de bain.



Alimentation de la mère

- La production laitière va en augmentant surtout lorsque le nombre de petits est élevé ; si la mère est mal alimentée elle va puiser dans sa graisse, ses muscles et ses os pour produire le lait ; elle perdra donc beaucoup de poids. Il faut donc bien alimenter la mère pour renforcer la production laitière et éviter que la mère ne perde trop de poids. Cela favorise en même temps une bonne croissance des porcelets. L'aliment de la mère doit donc être riche en énergie, en protéines, en calcium et doit comporter des vitamines et des oligo-éléments.

Alimentation des porcelets sous la mère et prévention des carences

- Le fer est indispensable pour la constitution des muscles et des globules rouges du sang. Une carence provoque une baisse de croissance et la diarrhée. Les petits naissent avec un petit stock de fer obtenu dans le placenta. Mais il n'y a pas de fer dans le lait, si bien que le stock des nouveaux nés s'épuise très vite ; surtout s'ils ont une bonne vitesse de croissance. Les besoins en fer du porcelet se montent à 10mg par porcelet et par jour. Faire donc un traitement préventif des carences en fer à l'aide de « fertonic » ou d'un autre produit obtenu en pharmacie vétérinaire. Le produit peut en général être utilisé en intra musculaire, intra veineuse ou par voie orale (quelques gouttes de produit dans la bouche). Noter qu'en plus du fer, le « fertonic » apporte également du cobalt, du cuivre et les vitamines B1, B12 et PP.
- Il est également établi que le transfert périnatal de la mère au porcelet est insuffisant pour les vitamines A et D, le cuivre et le sélénium. Comme le lait de truie est pauvre en ces micronutriments, il faut forcément des apports spécifiques au porcelet. Assurez-vous donc que le prémix utilisé dans l'aliment contiennent ces éléments.

Sevrage

- En général les petits commencent à ingérer des aliments solides à partir de la 3^{ème} ou de la 4^{ème} semaine. Il faut autant que possible leur servir un aliment riche dans des conditions où la mère ne pourra pas piller leur nourriture.
- Le sevrage est possible dès lors que vous observez un engouement des petits pour l'aliment solide (généralement à partir de six semaines de vie) ; le plus prudent est cependant d'attendre la fin de la huitième semaine de vie pour les séparer de leur mère. Il est possible de faire un sevrage précoce (4 semaines) mais cela ne peut être recommandé que dans des conditions d'élevage très élaborées et rigoureuses.



Alimentation des porcelets sevrés

- Il faut, le jour du sevrage, préparer des boxes propres et un aliment riche avant de transférer les petits. Leur aliment doit être riche en énergie et protéines, et apporter du calcium, du phosphore, du magnésium, du fer les autres oligo-éléments ; on peut aussi utiliser l'aliment de la mère mais en y ajoutant au moins 10% de lait en poudre. Sinon les petits peuvent développer une hypocalcémie, une hypomagnésémie et, des retards de croissance. Il peut même y avoir des mortalités. L'hypomagnésémie par exemple se manifeste par une démarche hésitante et saccadée et un tremblement des muscles ; elle conduit facilement à la mort.
- S'assurer que tous les petits ont un accès facile à la ration (bonne quantité de nourriture et mangeoires larges) car sinon, les plus petits seront écartés de la nourriture par les plus grands et leur croissance en sera affectée.

Suivi de la santé des porcelets

- Il faut aussi s'assurer que les jeunes sevrés ont une croissance normale ; pour cela on devrait les peser une fois par semaine. Corriger l'alimentation si l'on observe des retards de croissance ou des signes de carence



Info

Le saviez-vous ?

La durée de la gestation chez les animaux domestiques

- ◆ Vache : 9 mois (283 jours) ; jument : 340 ±20 jours ; ânesse 372 à 374 jours ; dromadaire : 15 mois ;
- ◆ Truie : 3 mois 3 semaines 3 jours (environ 115 jours) ; petits ruminants (chèvres et moutons) : 5 mois ;
- ◆ Lapin : 30 jours ; chienne : 58 à 68 jours ; chatte : 58 à 67 jours ; agoutis : 152 ±2 jours.

Question piège

Introduisez un morceau de viande, une touffe de cheveux et un os dans la panse d'un bœuf. Ces éléments seront-ils digérés ou bien les retrouvera-t-on dans les fèces de l'animal ?

REPONSE : Les cheveux et les poils sont totalement indigestibles et seront retrouvés dans les fèces. Par contre os et viande seront très bien digérés. Des questions ? écrivez à plateforme@gmail.com

Digne d'intérêt

Nouvelle réglementation relative aux aliments de bétail

Le conseil des ministres du 06 aout 2020 a pris un décret portant réglementation de la production, de l'importation et de la commercialisation des aliments pour animaux d'élevage au Burkina Faso. Les producteurs devraient s'en réjouir ; car les fabricants et importateurs seront désormais tenus de donner des précisions sur les ingrédients utilisés et la teneur en nutriments essentiels des aliments vendus sur le marché. Jusque-là en effet, l'acheteur choisissait un peu à l'aveuglette, devant se fier aux déclarations orales du vendeur et aux « ont dit » d'autres producteurs ayant expérimenté le même aliment.

Pour que ce décret soit véritablement opérationnel et ait des impacts significatifs il faudra cependant qu'une liste de laboratoires d'analyse chimique et bactériologique soit dressée. Ces labos pourront accompagner les producteurs et vendeurs d'aliment pour les analyses chimiques préalables à la mise en marché ; il faudra également qu'un dispositif opérationnel de contrôle des aliments, comprenant notamment des nutritionnistes soit mis en place par le MRAH.

Contacts et articles dignes d'intérêt



Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel <https://www.praps.bf/>



Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina Faso (PADEL-B) : <http://www.padel-b.org/>



Ministère des Ressources Animales et Halieutiques : <https://www.mra.gov.bf/>



La Voix de l'Éleveur : https://www.mra.gov.bf/fileadmin/user_upload/stockage/documents/MAG_La_Voix_de_l_Eleveur_-_Declic_vf.pdf

Article de presse, pages 10-11 dans l'Évènement N°427 du 10 août 2020 : *Zone pastorale de Yallé dans la Sissili* : « Les éleveurs sont victimes de la faute de l'Etat ».

Références

- (1) Tiré de : Ouattara S., Bougouma-Yaméogo V.M.C., Nianogo A.J., Savadogo B., 2016. Influence of substituting roasted soybean (*Glycine max*) seeds by those of cowpea (*Vigna unguiculata*) and of the protein level in the diet on the performance of the local-breed guinea fowl in Burkina Faso. *Rev. Elev. Med. Vet. Pays Trop.*, 69 (3): 117-123.
- (2) Institut du Développement Rural (IDR), Unité de Recherches Aquaculture et Biodiversité Aquatique, Bobo-Dioulasso
- (3) Tiré de : Ouedraogo S. 2019. Valorisation des protéines végétales dans l'alimentation du tilapia du Nil *Oreochromis niloticus* (Linnaeus, 1758) au Burkina Faso ». Mémoire de fin d'études IDR. 51 pages. Université Nazi Boni – Bobo-Dioulasso.



Ressources Animales est une publication de www.plateformelevage.com

Directeur de publication : Dr Aimé J. Nianogo

Rédaction : Adams William, T. Wendpouriré et collaborateurs

Pour toute observation ou contribution, écrivez à plateformelevage@gmail.com

